

La production durable des biens et services en forêt : une mise en perspective historique

par Paul ARNOULD et Corina CALUGARU

La production de biens et services en forêt s'inscrit dans une longue histoire.

Cet article propose une analyse historique de la notion de multifonctionnalité : longue saga de la négociation plus ou moins aboutie entre offres et demandes de biens et de services.

Dans cette histoire, la place de la forêt méditerranéenne a été tout à fait ignorée ou minorée, Cependant, une révision de cette marginalité thématique, écologique, sociale et économique s'amorce progressivement.

Multifonctionnalité que de discours on prononce en ton nom...

Durabilité que d'engagements on prend en ta faveur...

...c'est autour de ces deux mots pivots que s'articule cet embryon de réflexion.

La dernière loi d'orientation sur la forêt de 2001, en France, introduit en apparence un nouveau concept dans la terminologie forestière, celui de multifonctionnalité. Cet objectif affirmé ou exigé pour les propriétaires et les gestionnaires semble aller de soi, susciter un consensus sur ses aspects fédérateurs et vertueux. Mais ce concept est-il si novateur ? Telle est une des premières interrogations guidant la réflexion des chercheurs comme des gestionnaires.

Depuis plusieurs années, le thème du développement durable est devenu une des ambitions affichées, dans les sociétés développées et mondialisées, à la suite du rapport Brundtland en 1987 et de la conférence de Rio en 1992. Les forestiers français se sont autoproclamés comme les premiers à avoir utilisé la notion de durabilité ou plutôt de soutenabilité. Ils ont exhumé pour cela un des plus anciens textes législatifs pris par les rois de France, l'ordonnance dite de Brunoy de 1346, dont la phrase clé mentionne de façon prémonitoire l'idée de « soutenabilité ».

Comment conduire une étude de la forêt, inscrite dans la durée, le temps historique, en suivant le double fil conducteur de la multifonctionnalité et de la durabilité ? En bref, il s'agit de s'interroger sur : d'où vient la notion de multifonctionnalité ? Est-ce une idée neuve ou une réalité de toujours redevenue un sujet d'actualité ?

Avantages et inconvénients d'un travail gigogne

Profiter du colloque Foresterranée pour livrer à une communauté de propriétaires, de gestionnaires, d'administratifs, d'élus, de chercheurs, un aperçu des résultats d'un programme de recherche effectué sur deux ans, tel est l'objet de cette courte contribution écrite. Le passage d'un rapport de 123 pages, 46 figures et 130 références bibliographiques réduit une première fois à une présentation orale sous forme de power point, structuré sur 30 documents en couleurs, puis au format d'un article, illustré essentiellement en noir et blanc, contribue à resserrer la logique de la démonstration autour de quelques idées forces mais privées de multiples documents d'accompagnement et de toute la bibliographie mobilisée.

Constituer une équipe pluridisciplinaire

Les réflexions proposées s'appuient sur les dépouillements menés à l'occasion d'un programme de recherche du GIS « Economie forestière », intitulé « *Multifonctionnalité des forêts et économie : concept, évaluation, mise en œuvre, instruments* », financé par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Le collectif de chercheurs constitué à cette occasion présentait un profil résolument interdisciplinaire. L'équipe de chercheurs de l'Ecole normale supérieure de Lyon travaillait plus spécifiquement sur la dimension historique de la notion de multifonctionnalité. Elle était

épaulée par des chercheurs proches des milieux professionnels de la filière bois et papiers, du FCBA, organisme récemment créé, issu de la fusion de l'AFOCEL et du CTBA et complétée par les réflexions des sociologues de l'INRA. Les débats menés au sein de l'équipe ont été présentés par deux fois au comité de pilotage qui n'a pas ménagé ses critiques vives mais toujours constructives, montrant ainsi l'intérêt pour ce type de démarche.

Formuler une problématique de recherche partagée

Pour aborder la question de la multifonctionnalité, nous avons organisé notre réflexion en fonction d'un modèle de négociation entre ce que nous avons qualifié, dans une logique économique, des offres et des demandes de qualités forestières.

Nous sommes partis de l'hypothèse forte que la production de biens et de services et les négociations qu'elle implique sont inscrites dans la durée historique. La construction de l'espace forestier est la résultante de la rencontre et de la négociation plus ou moins recherchées et réussies entre des offres et des demandes de qualité forestière formulées par divers types d'acteurs forestiers (Cf. Fig. 1). Repérer des modèles historiques de prise en compte de la notion actuelle de multifonctionnalité permet de relativiser les aspects novateurs actuels et de mettre en évidence le poids de diverses catégories de facteurs. Ces derniers portent tout à la fois sur les **produits** négociés et les **biens et services** offerts, les **acteurs** affrontés, les **territoires** concernés, les structures de propriété où elle s'applique, les **échelles spatiales** impliquées, la **législation** imposée, les **procédures de négociation**, les **technostructures** chargées de la faire appliquer. L'analyse historique vise à contextualiser l'émergence de la notion et à en tirer des enseignements pour mieux comprendre ce qui se joue actuellement.

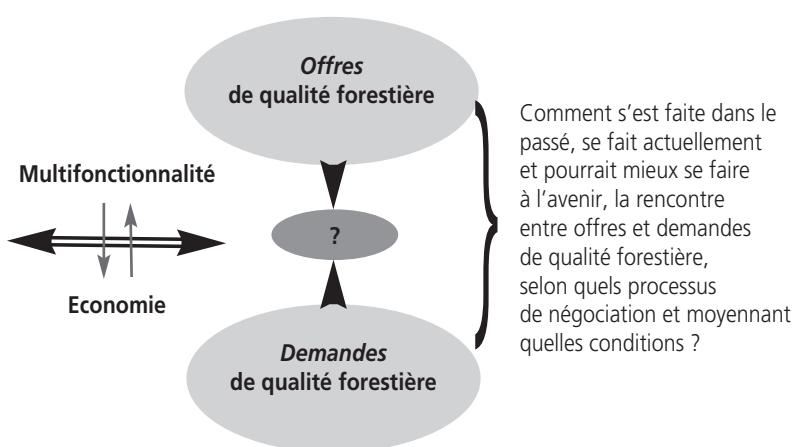


Fig.1 :
La multifonctionnalité : formalisation
d'une problématique
et question de recherche

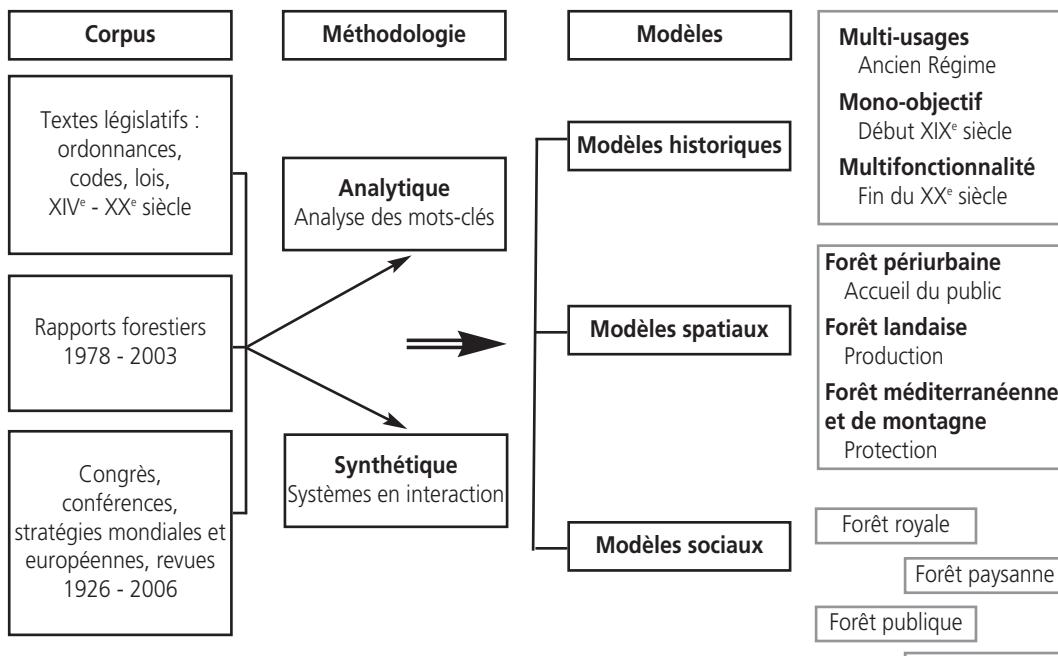


Fig. 2 :
Les matériaux pour une histoire de la multifonctionnalité : des corpus aux modèles

Utiliser une méthodologie fondée sur un matériel documentaire de textes diversifiés

Notre méthode de travail s'appuie sur des corpus de textes de nature, de dates et de taille éminemment variables (Cf. Fig. 2). Les matériaux servant de support à la réflexion comprennent tout aussi bien l'analyse serrée des grands textes législatifs considérés comme majeurs. En premier lieu, l'ordonnance de 1669 sur le fait des Eaux et Forêts, à laquelle sont associés les noms de Colbert et de Louis XIV, texte considéré, en partie de façon exagérée, comme un monument du droit forestier, alors qu'il s'inscrit dans une continuité législative construite sur plusieurs siècles. Le code forestier de 1827 constitue la deuxième source législative actualisant les prescriptions de l'ordonnance de 1669, en fonction des acquis du grand chambardement révolutionnaire, mais aussi de la remise en ordre impériale napoléonienne. La loi forestière de 2001 est le dernier texte législatif, relativement consensuel, censé servir de cadre à la gestion de la forêt française pour le XXI^e siècle. Pour mieux comprendre ce qui se joue en France, le dépouillement des grands rapports forestiers commandés par la puissance publique à des spécialistes reconnus, de 1908 à 2003, permet de bien repérer des étapes de la construction de la notion de multifonctionna-

lité mais aussi de débusquer les divergences qu'elle véhicule. Le recours aux données extraites des textes produits à l'occasion des congrès forestiers mondiaux, de 1926 à 2003, des conférences mondiales et européennes pour la protection des forêts, permet de situer ce qui se joue en France par rapport au contexte de la mondialisation. La référence aux articles concernant la multifonctionnalité dans cinq grandes revues forestières fournit une autre moisson de données qui contribue à conforter et nuancer nos analyses.

Les principaux résultats de ce considérable travail de mise en relation de ces corpus documentaires diversifiés débouchent sur un constat distinguant trois périodes ou trois âges forestiers.

Les acquis sont représentés graphiquement sous forme de trois grands types de modèles spatiaux et historiques. Schématiquement, au modèle multiusages de l'Ancien Régime succède un modèle tendant vers le mono-objectif au cours du XIX^e et du XX^e siècle avant « l'invention », en partie réinvention, au tournant des années 1960/70 de la notion de multifonctionnalité, visant à mieux intégrer les revendications écologiques et sociales émergentes.

Dans cette longue saga de la négociation plus ou moins aboutie entre offres et demandes de biens et de services à propos de la forêt, la place de la forêt méditerranéenne est tout à fait ignorée ou minorée. Une révision de cette marginalité thématique, écolo-

gique, sociale et économique s'amorce progressivement.

Les corpus une fois constitués, le travail a consisté de façon systématique à déceler comment jouaient simultanément le choix et le poids des mots, quels étaient les acteurs qui tenaient un rôle social et spatial essentiel, quels étaient les produits objets d'intérêt, de convoitises, de négociation, sur quels territoires plus ou moins appropriés et marqués se jouaient les enjeux de production et de négociation, dans quelle logique systémique s'inscrivaient ce jeu subtil des interactions ?

Faire parler les mots

Très rapidement un certain nombre de termes nous sont apparus comme faisant référence aux questions de multifonctionnalité sans utiliser le terme, tels : usages, besoins, pratiques, biens, services, demandes, attentes, fonctions, rôles, objectifs, aménités, ornements...

Leur multiplicité est un indice de la subtilité des façons de nommer les produits forestiers. Que signifie cette diversité des façons de qualifier des choses assez semblables ? Elle invite à la prudence et au dialogue en sachant que tous les termes sont lourds de sens, de double sens, de contre sens, qu'ils ne sont pas toujours partagés, qu'ils sont souvent biaisés, voire manipulés. Réfléchir aux mots utilisés dans le langage courant, mais

Fig. 3 :
Biens et services : une histoire en trois temps :
1669, 1827, 2001

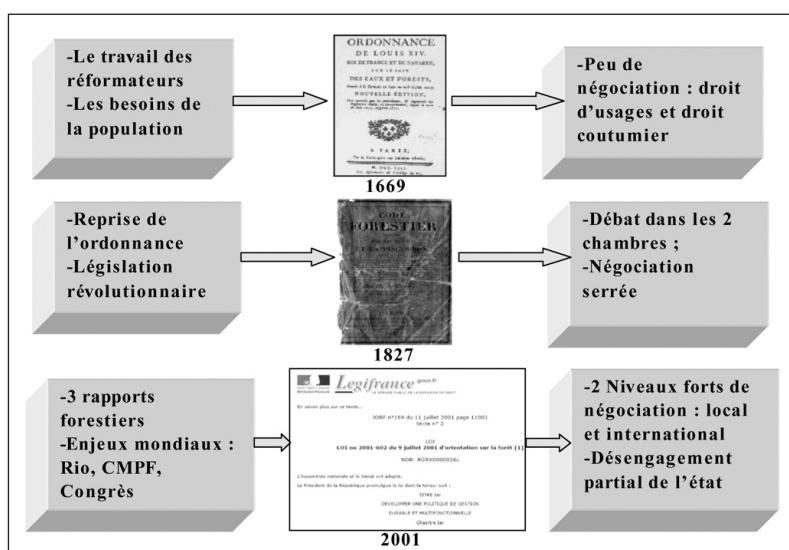
aussi dans le registre scientifique, n'est pas un exercice gratuit, un jeu de l'esprit. Pour nous, c'est un révélateur des façons de dire ou de ne pas dire qui est à la source de toute négociation, mais qui est souvent aussi objet de confusion ou d'affrontements.

Il est incontestable "qu'usages" est un des termes aux connotations les plus riches. De façon prémonitoire, il a constitué, historiquement, sous l'Ancien Régime, un véritable outil de développement durable. Il comporte tout d'abord une dimension économique pour qualifier tous les produits forestiers (bois, pâturage, poisson, glandée, panage...), il s'y ajoute une connotation sociale pour caractériser les aspects juridiques d'une négociation réglementant les droits d'usages dans des coutumiers d'une méticuleuse précision. Il débouche sur une caractérisation écogéographique en repérant des territoires où ses usages peuvent se pratiquer.

Les autres termes sont souvent moins riches de signification voire ambigus. Ainsi *service* peut tout aussi bien s'appliquer à un service rendu, tant sur le plan écologique (atout contre l'érosion des sols, gage de qualité de l'eau et de l'air, réserve de biodiversité...) que social (offre de travail, d'emplois) et économique (fourniture de matériaux de construction, de chauffage, rémunérations diverses...) ce qui lui donne une richesse proche de celle d'usages. Mais il fait aussi référence à des structures administratives, comme les services administratifs chargés de la gestion de la forêt et du bois ou le service du cadastre par exemple, ce qui est une source de confusion.

S'interroger sur les acteurs

Les rédacteurs des textes forestiers, les auteurs des articles de revues, les contributeurs aux grands congrès forestiers mondiaux, les chercheurs en sciences humaines et sociales, les ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, les usagers de la forêt, les propriétaires forestiers, les agents des eaux et forêts, sont quelques-uns des multiples acteurs qui interviennent dans le système de négociation à propos des ressources forestières et de la gestion des territoires. Etre capable de les identifier, de préciser leur stratégie, leur capacité et leur volonté de négocier, constitue un travail nécessaire pour comprendre les blocages et les mécanismes de discussion à propos de l'objet *forêt*.



Identifier les produits

La fourniture de produits forestiers s'inscrit dans des contextes évolutifs. Entre les réalités passées d'une forêt à tout faire, tout à la fois nourricière pour les hommes et le bétail, constituant le principal fournisseur de produits de base pour la construction et pour l'énergie et une forêt perçue par les urbains, désormais dominants en nombre et en pouvoir d'action, comme un lieu de récréation et comme un décor paysager, l'écart est énorme. Il importe de bien en prendre la mesure de ces évolutions et de s'interroger sur la pertinence d'un discours sur la multifonctionnalité alors que dans les faits des tendances hégémoniques vers le tout écologique ou le tout récréatif sont à l'œuvre.

Répertorier des territoires

La forêt est incontestablement un territoire, c'est-à-dire un espace appartenant à un propriétaire qu'il soit privé ou public. De fait, c'est depuis longtemps un espace borné, limité, cadastré, cartographié. C'est aussi un espace inscrit dans des territoires plus englobants. Une forêt est dans un département, une région, un pays, près d'une frontière, à proximité d'une ville, sur un littoral, en plaine ou en montagne... L'appartenance à ces catégories de territoires ou de milieux conditionne certains aspects des ressources à mobiliser, des acteurs en discussion, des échelles spatiales en jeu. Il est des forêts inscrites dans des contextes locaux ou au mieux régionaux. Il en est d'autres qui ont une dimension nationale ou internationale. Fontainebleau, Tronçais, la forêt guyanaise entrent dans cette deuxième catégorie.

Synthétiser les interactions

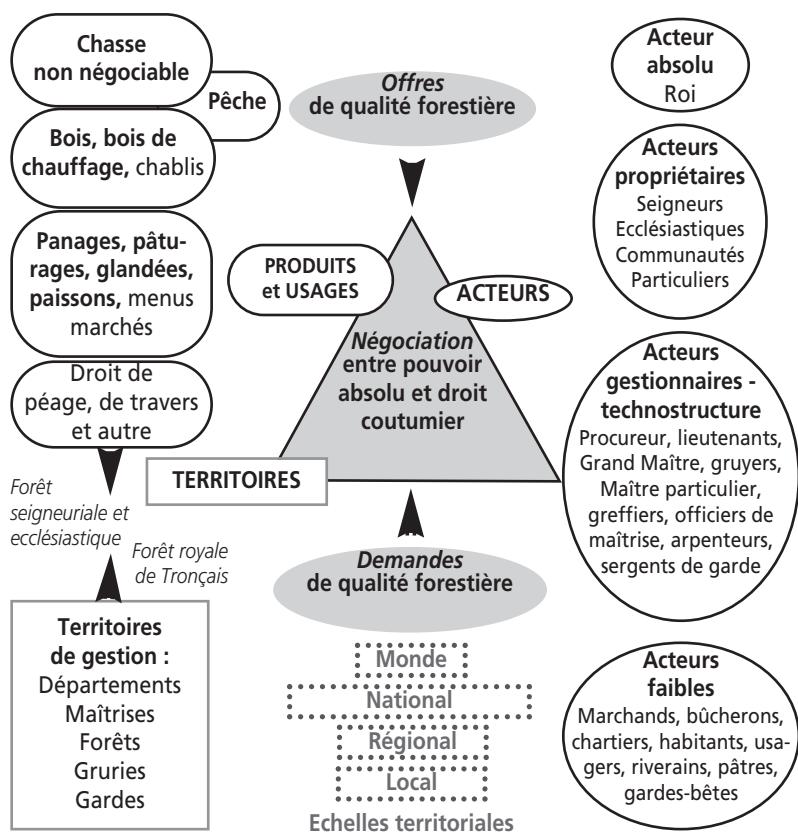
En fonction des trois moments historiques, identifiés nous avons formalisé les interactions entre hommes, territoires, produits sous forme d'un modèle graphique. Le résultat est toujours plus pauvre que la diversité des situations réelles. Il oblige à un effort de décantation pour prendre en compte les déterminants majeurs. Il permet les comparaisons. Il aide à visualiser des évolutions.

La nécessité des multiusages

Le premier moment de la fresque historique correspond à l'accomplissement du modèle multiusage qui se met en place durant l'Ancien régime (Cf. Fig.4). Ce modèle est fondamentalement dissymétrique. Il est caractérisé par la montée du pouvoir absolu et centralisateur du roi. Ce dernier dispose d'une administration forte, sorte de technosstructure, très hiérarchisée et relativement efficace dans un rôle à dominante répressive. Une juridiction fondée sur les droits coutumiers, d'une extrême précision, permet de régler les droits d'usages d'une infinie complexité.

La forêt est investie de multiples manières par des sociétés paysannes pour lesquelles elle représente un territoire vital, tant sur le plan nourricier qu'énergétique. Tout se négocie, mis à part la chasse au gros gibier, dans des arbitrages aux équilibres changeant en fonction de rapports de force où la démographie tient une place essentielle, entre les porteurs de charges royales et le petit peuple avide de menus produits de première nécessité. La forêt, à la physionomie fort claire et basse, est investie par une société besogneuse où se côtoient et s'affrontent, agents des eaux et forêts, bûcherons, charbonniers, pâtres, vachers, carriers...

Fig. 4 :
Le modèle
de négociations sous
l'Ancien Régime



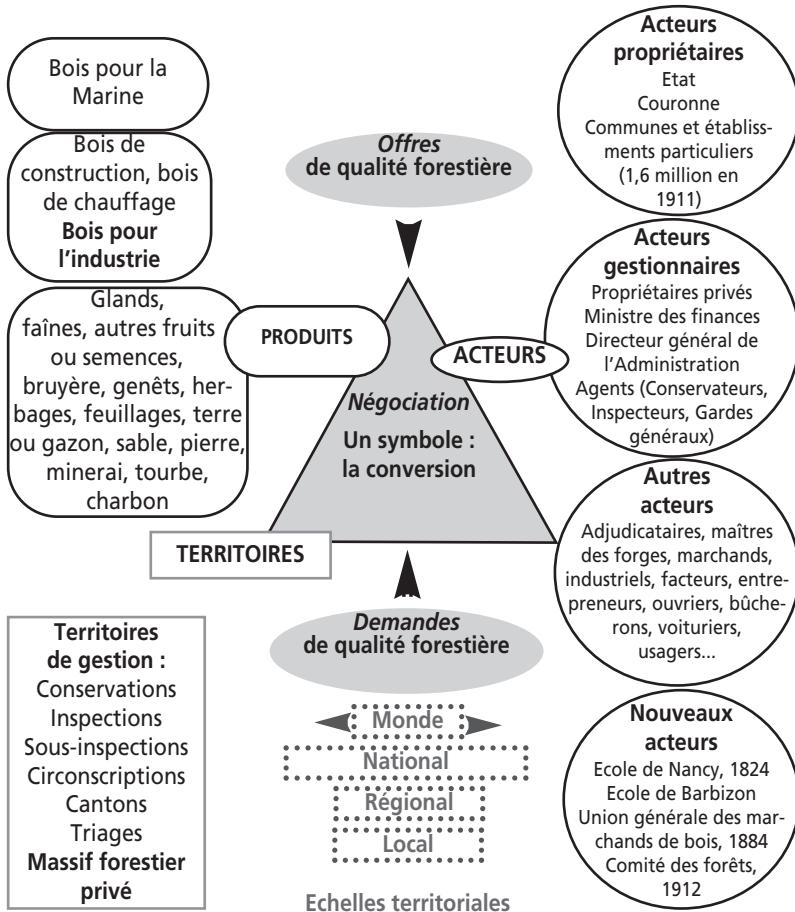


Fig. 5 :

Le modèle de négociations
XIX^e - XX^e siècle

La volonté du mono-objectif

Ce modèle se décompose au moment de la révolution française. La promulgation du code forestier de 1827 entérine les nouveaux aspects de propriétés et l'émergence d'un nouveau contexte économique marqué par la révolution industrielle (Cf. Fig. 5).

La forêt, d'espace quasi public tend à devenir un espace privatif où les droits d'usages sont considérés comme un fléau. Ils sont combattus, restreints et cantonnés sur des territoires strictement délimités. La forêt a tendance au cours du XIX^e siècle à se vider de la fréquentation omniprésente qui caractérisait la période précédente. Le forestier d'état va pouvoir se consacrer à son art, la sylviculture et dresser des plans d'aménagement qui matérialiseront la maîtrise du temps et de l'espace au service des activités essentiellement productives. Le corps forestier d'état et une partie des grands propriétaires privés pensent surtout à obtenir des rendements soutenus en matière ligneuse. Le massif landais, au service des industries triomphantes au XIX^e siècle, étais de mines,

poteaux téléphoniques, télégraphiques et électriques, traverses de chemin de fer, résine pour l'industrie chimique... symbolise cette prédominance des objectifs de production et de productivité. La forêt cesse progressivement d'être un territoire ouvert pour devenir un espace à part géré par des groupes de propriétaires et de gestionnaires aux compétences techniques de mieux en mieux assurées.

L'opportunité de la multifonctionnalité

Une nouvelle bifurcation s'amorce à partir des années 1960/1970 (Cf. Fig. 6). Le modèle forestier précédent, déjà mis à mal par la démocratisation progressive des activités touristiques, est en butte à des critiques croissantes de la part des mouvements écologiques en cours d'émergence et de structuration. Les choix et les arbitrages effectués surtout par les forestiers d'état sont discutés et contestés. La notion de multifonctionnalité peut être lue dans ce contexte de crise et de conflit comme une solution miracle pour apaiser les tensions. Le contexte d'euroeuropéanisation et de mondialisation oblige à inscrire les débats dans le cadre de négociations internationales plus ou moins contraignantes.

Les nouveaux enjeux ou ceux de toujours ayant nom tempêtes, incendies, pluies acides, effet de serre, biodiversité, réchauffement climatique, puits de carbone, obligent à des remises en cause pour une profession fortement déstabilisée dans ses certitudes. Le forestier a bien souvent l'impression de ne plus être maître chez soi. Il est nécessaire pour lui de participer à des négociations tous azimuts où la montée des urbains et la fin des paysans modifient les données politiques tout autant que les perceptions et les représentations.

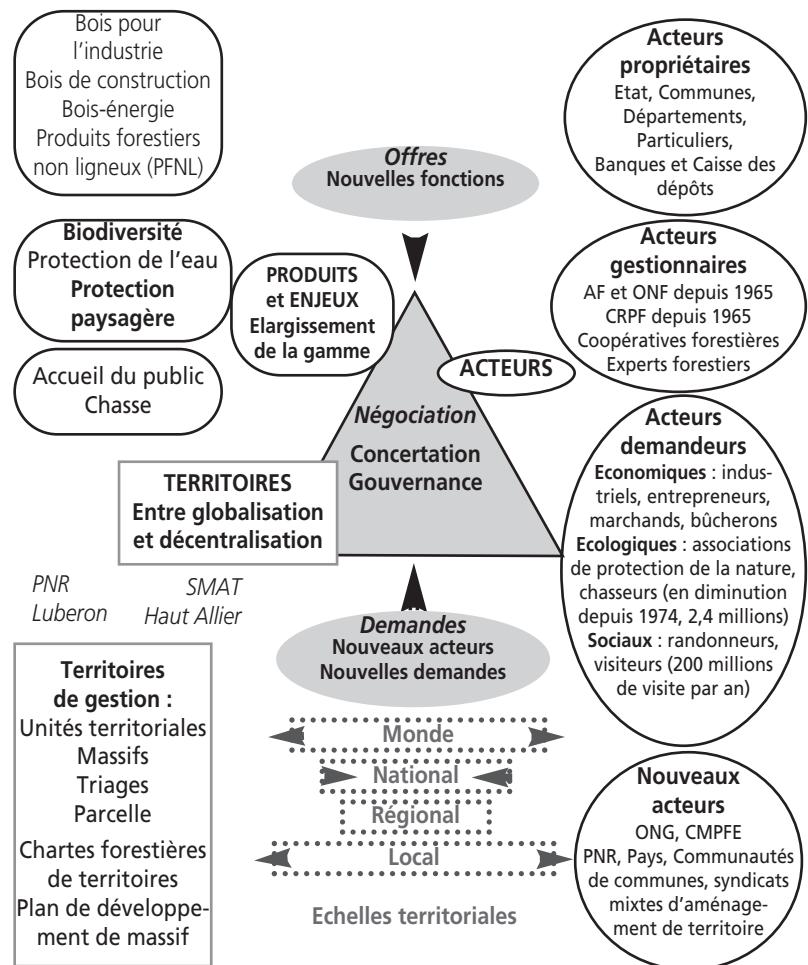
Le nouvel équilibre instable à trouver entre économique, écologique et social suppose de poser la question du financement des nouveaux services offerts par la forêt. Leur gratuité est un non sens, mais la quantification de ces nouvelles fonctionnalités écologiques et touristiques est encore dans les limbes. Elle suppose travaux de recherches et nouvelles formes de négociation parfois qualifiées de gouvernance pour gérer de façon patrimoniale un bien pas comme les autres car typiquement intergénérationnel.

Vers un nouvel âge de la négociation à propos des forêts ?

En définitive dans la longue histoire des rapports de l'homme à la forêt, la multifonctionnalité, la fourniture de biens et de services diversifiés et évolutifs correspond à des modèles historiques successifs. En France, sur un pas de temps d'environ un millier d'années, il est possible de repérer trois moments de la mise en place de la multifonctionnalité (Cf. Fig. 7).

Ils sont jalonnés par des textes législatifs qui fixent et figent tout à la fois des processus de recomposition affectant les produits, les biens, les services, les acteurs, les territoires. Ils sont éclairés par les travaux de recherches menés sur les diverses sphères qui interviennent dans la négociation plus ou moins aboutie entre des offres et des demandes, plus ou moins clairement formulées, négociées et rémunérées. La multifonctionnalité n'est donc pas une question nouvelle surgie de nulle part. Elle s'inscrit dans la durée. Elle reprend et hérite de modèles anciens qui peuvent être suivant les cas, les lieux et les personnes, oubliés, niés, rejettés, revisités, élargis, enrichis, réinterprétés. Le contexte actuel de remises en question est, à la fois, déstabilisant, pour des propriétaires tiraillés entre des injonctions contradictoires, et propice à des initiatives faisant preuve d'innovation, mais tenant compte aussi des acquis de l'histoire et de la géographie des milieux forestiers.

P.A., C.C.



Paul ARNOULD et Corina CALUGARU
Ecole normale supérieure
Lettres et sciences humaines
5 Parvis René Descartes BP 7000
69342 LYON Cedex 07
Mél : parnould@ens-lsh.fr
Mél : Corina.Calugaru@ens-lsh.fr

Fig. 6 (ci-dessus) :
Vers un nouveau modèle de négociations ?

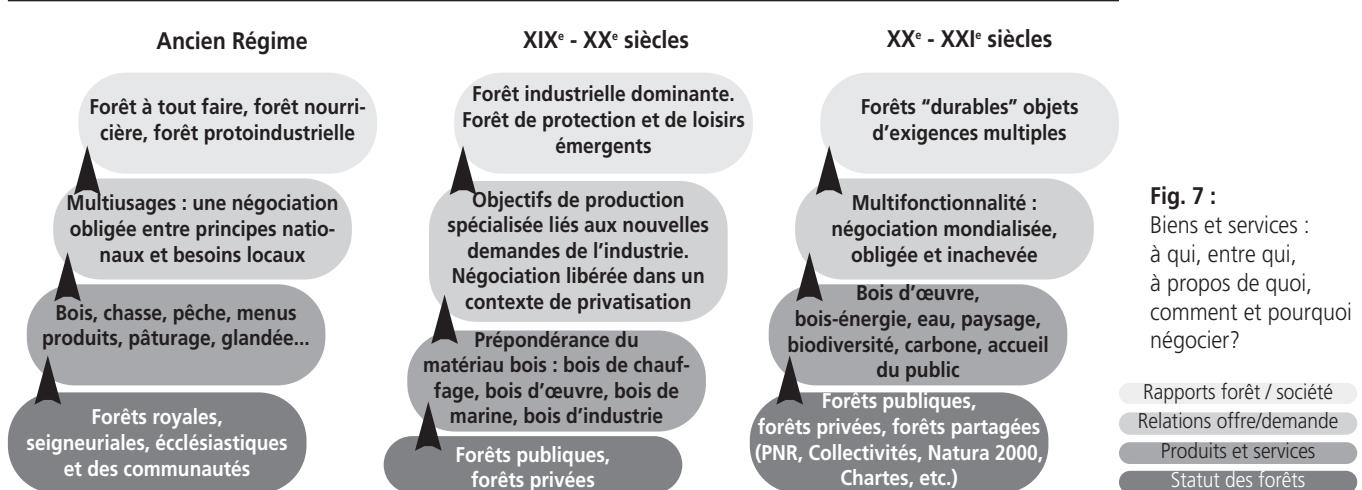


Fig. 7 :
Biens et services : à qui, entre qui, à propos de quoi, comment et pourquoi négocier?

Résumé

La production de biens et services en forêt s'inscrit dans une longue histoire.

Les réflexions et les dépouilements menés à l'occasion d'un programme de recherche du GIS « Economie forestière », intitulé « Multifonctionnalité des forêts et économie : concept, évaluation, mise en œuvre, instruments », financé par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en liaison avec le FCBA et l'INRA, servent de matériaux à une mise en perspective historique de la notion de multifonctionnalité.

L'hypothèse de départ est que la construction de l'espace forestier est la résultante de la rencontre et de la négociation plus ou moins recherchées et réussies entre des offres et des demandes de qualité forestière formulées par divers types d'acteurs forestiers. Le premier volet du programme de recherche portait sur l'analyse historique de la notion de multifonctionnalité.

L'analyse historique visait à contextualiser l'émergence de la notion, les types de biens et services concernés, les acteurs qui la portent, les procédures de négociations, les territoires où elle s'applique, les structures de propriétés concernées, les technosstructures chargées de l'appliquer, les échelles spatiales impliquées.

Les matériaux servant de support à la réflexion comprenaient tout aussi bien l'analyse serrée des grands textes législatifs (ordonnance de 1669, code de 1827, loi de 2001) que le dépouillement de cinq grands rapports forestiers français, de 1978 à 2003, la consultation des grandes revues forestières publiques et privées, l'analyse des congrès internationaux de 1926 à 2003, des conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe, des stratégies forestières de la banque mondiale...

Les principaux résultats de ce considérable travail de mise en relation de ces corpus documentaires diversifiés débouchent sur un constat distinguant trois périodes ou trois âges forestiers. Les acquis sont représentés graphiquement sous forme de trois grands types de modèles spatiaux et historiques.

Schématiquement au modèle multiusages de l'Ancien Régime, succède un modèle tendant vers le mono-objectif au cours du XIX^e et du XX^e siècle avant « l'invention », au tournant des années 1960/70 de la notion de multifonctionnalité, visant à mieux intégrer les revendications écologiques et sociales émergentes.

Dans cette longue saga de la négociation plus ou moins aboutie entre offres et demandes de biens et de services à propos de la forêt, la place de la forêt méditerranéenne est tout à fait ignorée ou minorée. Une révision de cette marginalité thématique, écologique, sociale et économique s'amorce progressivement.

Summary

Sustainable production of forest goods and services: the historical background

The sustainable production of forest goods and services has a long history.

A research programme of the « Forest Economy » unit of the GIS (French group of scientific interest) entitled «Economics and the multi-purpose forest : concept, evaluation, application, tools and methods», financed by the French Ministry of Agriculture and Fisheries and with links to the FCBA (Technical Institute for Forests, Wood Products...) and the INRA (French national agricultural research body), generated reflection and investigative data providing a framework in which to consider the historical background to the concept of multi-purpose woodlands.

The initial postulate was that an occupied forest or woodland area is a constructed entity growing out of the encounter between the varied range of stakeholders and players involved with forests and the successful negotiation, more or less desired, between those offering and those requiring something connected to forests or woodlands. The first part of the research programme involved the historical analysis of the concept of multi-purpose woodlands.

The aim of this historical analysis was to give a context to the emergence of the multi-purpose idea, to identify the goods and services involved, the people behind the reality, the negotiating procedures, the areas where it prevails, the structure of the landholdings, the spatial scales involved, the technical bodies responsible for its implementation.

The sources of the material on which enquiry and reflection were based ranged from a close analysis of the main legislation (ordinance of 1669, the Code of 1827, the Act of 2001) to detailed exploitation of the five major French forestry reports produced from 1978 to 2003, consultation of the main forestry journals, both state and private, as well as the analysis of international conferences from 1926 to 2003, ministerial statements on the protection of European forests and the World Bank's forestry strategy...

The main results stemming from this considerable work of comparison of the wide-ranging documentation led to the conclusion that there have been three periods or ages of forestry. The information is presented in graphs showing the three major historical and geographical models.

To sum up, the multi-use forest model of France's Ancien Régime (pre-revolutionary France) gave way to a single-goal model pertaining in the 19th and 20th centuries, prior to the « invention » around 1960/70 of the concept of multi-purpose forests whose aim is to better take into account the emerging claims of society at large and ecological demands.

In this long saga of more or less successful negotiation between offer and demand centred on forests, the place of Mediterranean forests and woodlands is either totally ignored or played down. A revised outlook about this marginalised ecological, social and economic entity is now gradually taking hold.